



Entretien péalable a une sanction

Par **cheyennehouse**, le **04/12/2009** à **12:10**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation en main propre de mon drh vendredi dernier (il y a 1 semaine) pour un entretien en vue d'une sanction selon l'article L1332-2 du code du travail. Cet entretien a lieu ce jour vendredi 4 décembre. Apparemment il m'est reproché d'avoir adressé des mails a des collegues de travail qui pourraient etre assimilés à de la drague ou autre. Je ne me souviens pas en avoir adressé de la sorte ou alors ces mails ont mal été interprétés.

A cette heure je n'ai pas plus d'élément en ma possession.

Quels sont les recours? Comment me defendre? Qu'est ce que je risque?

Merci de vos réponses

Par **miyako**, le **05/12/2009** à **14:31**

Cela dépend de votre règlement intérieur.

Cela peut aller du simple avertissement, à un licenciement faute grave. Cela dépend de la teneur des mails. Encore faut il que l'on prouve votre faute. Si pas de preuves, vous pouvez contester et éventuellement saisir le conseil des prud'hommes.